

## Règlement

# Expertise Médiathèques - 2024

### **La mission médiathèques au sein du pôle Formation et développement des établissements, Direction d'appui au réseau culturel.**

Intégrée au sein du pôle « Formation et développement des établissements », la mission médiathèque s'inscrit dans une démarche tournée vers le développement des établissements dans leur ensemble et dans la dynamique insufflée par la feuille de route de la direction au réseau culturel français à l'étranger.

Les différents outils mis à disposition des établissements du réseau par l'IF ont pour but :

- d'accompagner l'intégration des médiathèques dans la politique globale des postes : synergie avec l'ensemble des services, croisement des disciplines et des savoirs ;
- d'encourager l'évolution des médiathèques vers des espaces de vie, d'échanges et de découvertes, inspirés des tiers lieux : pratiques et aménagements plaçant l'utilisateur au cœur des projets ;
- de faire des médiathèques des vitrines de l'attractivité de la France : mise en valeur de l'innovation et de l'attractivité de la France (tourisme, mobilité étudiante, gastronomie etc.).

En 2024 cet accompagnement se fera en incitant les établissements à s'emparer de deux priorités portées par l'Institut français Paris :

- l'établissement est encouragé à développer une approche éco-responsable de son activité ;
- dans le cadre de la diplomatie féministe de la France, les établissements sont appelés à poursuivre un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le choix de leurs projets et leur organisation.

### **Le dispositif comporte trois volets :**

- **l'Expertise médiathèques (EM) :**  
L'Expertise Médiathèques vise à accompagner les postes qui souhaitent faire évoluer leur médiathèque, que ce soit en termes de lieu, de collections ou de fonctionnement.  
Les Expertises médiathèques permettent au poste de définir des orientations stratégiques et, le cas échéant, de préparer la demande de soutien dans le cadre du FM.
- **Le Fonds Médiathèques (FM) :**  
L'Institut français met à disposition des établissements du réseau culturel français à l'étranger (Alliances françaises conventionnées et Instituts français de recherche inclus), un fonds destiné à soutenir les projets de modernisation et d'évolution des médiathèques autour de trois grandes priorités : évolution vers des tiers lieux, apprenants de français et jeune public.

- **La formation :**

Le pôle Formation du réseau de l'Institut français accompagne les postes qui souhaitent monter des projets de formation dans le cadre du Plan d'Appui à la formation et à la professionnalisation.

**Les Instituts français et les Alliances françaises sont éligibles aux trois actions menées par l'IF.**

Ces trois dispositifs sont accessibles sur la **plateforme IFprog** de l'Institut français.

## 1- Contexte

Les **Expertises Médiathèques** ont pour objet d'accompagner la modernisation des médiathèques du réseau culturel français à l'étranger (Institut français et Alliances françaises) et leur évolution vers des lieux attractifs, transdisciplinaires et porteurs d'innovation.

Le dispositif de soutien aux médiathèques proposé par l'IF en 2024 met l'accent sur des projets qui visent à conquérir de nouveaux publics ou à développer la relation aux publics de la médiathèque. Une attention particulière sera portée sur les projets mettant en œuvre une médiation innovante et des actions participatives, ainsi que les établissements privilégiant la mise en place de partenariats ou le travail en réseau.

L'inscription du projet de la médiathèque dans la politique globale de l'établissement, la formation des agents, la mise en œuvre de la démarche qualité, l'impact et l'interaction du projet avec les autres services de l'établissement, constituent une priorité. Toutes les formations liées aux médiathèques sont à déposer à l'appel à projet « Plan d'appui à la formation » (PAF). La cohérence du projet médiathèque avec les autres appels à projets de l'IF auxquels le poste aurait répondu fera également l'objet d'une attention particulière lors de la commission.

L'établissement est encouragé à développer une approche éco-responsable de son activité, en particulier : efforts de réduction de l'impact environnemental (mutualisation des déplacements, alimentation, choix de solutions techniques moins carbonées...), attention portée au cycle de vie des matériaux (acquisition de matériel, fournitures, conception de décors). Les postes sont incités à rendre compte de cette approche lors du dépôt de candidature.

Par ailleurs, dans le cadre de la diplomatie féministe de la France, l'Institut français et le réseau culturel français à l'étranger sont appelés à poursuivre un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes, dans le choix de leurs projets et leur organisation. Les Postes voudront bien préciser leur politique en faveur du développement de la culture de l'égalité femmes-hommes (formation, actions de sensibilisation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, projets prenant en compte les enjeux de l'égalité femmes-hommes et valoriser une approche paritaire, choix des intervenants, politique envers les prestataires et tout autre élément pertinent).

*L'argumentaire sur ces deux sujets est à renseigner directement dans le champ correspondant (2000 signes max.) sur la plateforme ifprog. et sera pris en compte comme élément d'appréciation des projets par le jury lors des commissions.*

## 2- Les missions d'expertise

Les missions d'Expertise sont cofinancées par l'IF (rémunération de l'expert) et les postes (prise en

charge des frais de transport, d'hébergement et per diem) et réalisées par des professionnels reconnus du secteur des bibliothèques et des médiathèques ou de la création de nouveaux lieux d'accueil des publics. Ces missions ont pour objectif d'accompagner les établissements qui souhaitent repenser leur modèle de médiathèque.

Dans certains cas, l'accompagnement peut être étendu à d'autres espaces ou services de l'établissement dont le fonctionnement et les activités seraient intimement liés à la médiathèque.

Les Expertises Médiathèques, réalisées par des professionnels reconnus du secteur des médiathèques ou de la transformation des établissements, ont pour objet d'accompagner la réalisation d'un projet d'aménagement, d'évolution de transformation ou de création de médiathèque.

L'expert accompagne le poste dans la définition d'un nouveau projet pour sa médiathèque (modernisation, aménagement, tiers lieux, espace numérique, Lab, formation). Les méthodes utilisées sont participatives, l'expert implique les équipes et les usagers pour proposer des améliorations.

L'Expertise se déroule en plusieurs temps :

- journée(s) de travail en amont avec un ou plusieurs rdv en visio
- expertise locale en présentiel d'une durée de 1 à 5 jours en moyenne
- journée(s) de travail post-expertise pour la finalisation du projet. L'expertise se termine avec la remise d'un rapport et un dernier rdv en visio de compte rendu.

L'Expertise peut intervenir en amont d'un projet présenté dans le cadre du FM.

La présentation du projet devra préciser clairement les objectifs de la mission (état des lieux, modernisation des collections, transformation des espaces, aide à la rédaction du projet médiathèque, définition d'un plan d'animation ou de médiation) et les publics cibles finaux envisagés (tout public, jeunes, apprenants, scolaires etc).

La présentation du projet dressera un bref état des lieux de la médiathèque et de son activité actuelle (superficie, nombre de documents, nombre d'inscrits, fréquentation moyenne journalière, nombre d'ETP affecté à la bibliothèque, nombre d'heures d'ouverture au public, nombre de jours d'ouverture au public, budget annuel d'acquisition, budget annuel d'animation).

L'Expertise peut concerner une seule médiathèque ou plusieurs médiathèques au sein d'un même réseau ou d'une même zone régionale.

L'expert peut être proposé par le poste au moment du dépôt du dossier ; l'Institut français peut également, une fois le projet retenu, guider le poste dans le choix d'un expert.

### 3- Critères de sélection

Les critères suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- l'adéquation entre les objectifs de l'expertise et la politique globale de l'établissement (missions, publics cibles) ;
- la volonté d'inscrire durablement la médiathèque dans la stratégie du poste et de l'établissement et le positionnement de la médiathèque au cœur de l'établissement ;
- le détail du budget ;
- les argumentaires sur **l'écoresponsabilité et l'égalité homme-femme** ;
- consacrer ou prévoir de consacrer à la médiathèque des **moyens financiers et humains** suffisants pour assurer la mise en œuvre des préconisations de l'expert.

#### 4- Modalités de l'aide

Les missions d'expertise sont cofinancées par l'IF (rémunération de l'expert) et les postes (prise en charge des frais de transport, d'hébergement et per diem) et réalisées par des professionnels reconnus du secteur des bibliothèques et des médiathèques.

#### 5- Calendrier

Ouverture de la plateforme IFprog pour dépôt des projets : septembre 2023

Clôture de l'appel à projets : 15 novembre 2023

Commission : décembre 2023

#### 6- Accompagnement de l'IF et contacts

Afin d'accompagner les postes dans la définition de leurs projets et programmations, plusieurs outils de l'IF sont mis à disposition du réseau des ressources sur le site [www.institutfrancais.com](http://www.institutfrancais.com) et/ou dans la sphère [Livre et médiathèques sur la plateforme Whaller \(https://my.whaller.com/sphere/xu1ovo\)](https://my.whaller.com/sphere/xu1ovo), pour plus de précisions sur certaines thématiques telles que les ressources numériques ou la bibliothèque troisième lieu, ainsi que pour des exemples de projets et bonnes pratiques du réseau : **Fonds Médiathèques – Fiches projets réalisés** (présentation des projets menés à bien dans le cadre du FM), le **vade-mecum des médiathèques**, le **Guide de la médiathèque verte**, réalisé par la Médiathèque de la Canopée la fontaine, Paris en 2021.

L'Institut français se tient à la disposition des postes pour toute précision, pour échanger sur la nature des projets susceptibles de correspondre au cadre des expertises médiathèques ou pour construire le projet d'expertise.

#### Contacts :

Iman NOËL, Responsable du pôle Formation et développement des établissements  
[iman.noel@institutfrancais.com](mailto:iman.noel@institutfrancais.com)

Adèle CALZADA, chargée de mission Médiathèques et Innovation  
[adele.calzada@institutfrancais.com](mailto:adele.calzada@institutfrancais.com)